

## **Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 mars 2019**

Le dix neuf mars deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le treize mars deux mille dix neuf, se sont réunis à la salle des fêtes de Brottes sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller communautaire, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'agglomération : 103

Membres du Conseil d'agglomération en exercice : 103

#### **PRESENTS : 59**

Christine GUILLEMY, Laurence AÏDAN, Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Roger BRAUX, François BUSOLINI, Joël CLEMENT, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Michel COURAGEOT, Pierre DELAITRE, Michel DERAMOND, Jean-Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Stéphan EMERAUX, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Claude GEORGES, Jacky GILLET, Anne-Marie GORSE, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, François GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Béatrice JEHLE, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Philippe LESEUR, Patrice LOGEROT, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Daniel MICHEL, Cyril MOUSSU, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Michel PAULIN, Laurent PELLOUARD, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Jean-Yves ROY, Jacky RUBINI, Catherine SFEIR, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD, Daniel VOILLEQUIN, Patrice VOIRIN

#### **EXCUSES : 27**

Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Damien BONHOMME, Patricia CUCCHI, Florence DELFOUR, Marie-Thérèse DORE, Michel DRIOUT, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, France GUITREAU, Christophe GUYOT, Hélène HALTZ, Anne-Marie LALLEMAND, Jean-François LAMONTRE, Michèle LEMAIRE, Laurence MEUNIER, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, Jean-Michel PASQUIER, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN, Daniel RENARD, Frédéric ROUSSEL, Jean-Marie WATREMETZ

#### **ABSENTS : 17**

Patricia ALBAR, Gilles CASSERT, Axel CAUSIN, Jean-Yves CHAGNET, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Abbès DJANTI, Alain DOUILLOT, Christine HENRY, Fanny MISA, Frédéric MUTZ, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Patrick TILLAND, Philip VIEL

#### **PROCURATIONS : 17**

Michel ANDRE à Anne-Marie NEDELEC, Pascal BABOUOT à Michel DERAMOND, Jean-Louis BENOIT à Stéphan EMERAUX, Marie-Thérèse DORE à Yolande MARTINOT, Michel DRIOUT à Laurent PELLOUARD, Audrey DUHOUX à Christian DESPREZ, Pierre ETIENNE à Jacky GILLET, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Christophe GUYOT à Bernard VIALLETEL, Jean-François LAMONTRE à Jean-Yves ROY, Michèle LEMAIRE à Gérard GROSLAMBERT, Marie-Christine MURGIDA à Marie-Noëlle HUBERT, Sophie NOEL à Béatrice JEHLE, Catherine PAZDZIOR à Gérard

BOCQUILLON, Frédéric PERRIN à Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL à Véronique NICKELS, Jean-Marie WATREMETZ à Christine GUILLEMY

Madame la Présidente ouvre la séance.

**N° 2019/ 20 - Rapport d'orientations budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- De prendre acte qu'un débat a eu lieu,
- D'adopter à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires 2019.

**N° 2019/ 21 - Lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) multithématique**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- d'approuver le principe de la poursuite du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles, la Communauté de communes Meuse-Rognon et la Communauté de communes des Trois Forêts ;
- d'approuver la convention constitutive arrêtant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement ;
- de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la désignation de deux membres issus de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération
- de désigner deux membres à voix délibérative (un membre titulaire et un membre suppléant) issus de la Commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération et ayant vocation à siéger au sein de la commission du groupement, à savoir :
  - o membre titulaire : **Frédéric PERRIN**
  - o membre suppléant : **Jacky BOICHOT**
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- d'approuver la convention de partenariat avec l'ANAH et la Région Grand Est;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'ANAH et la Région Grand Est ainsi que tout acte s'y rapportant et notamment les documents nécessaires à la mise en place du Fonds Commun d'Intervention avec la Région Grand Est.

**N° 2019/ 22 - Opération façades "Petites Cités de Caractère" 2019/2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- d'approuver la poursuite de l'opération sur la période 2019/2021,
- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles, la Communauté de Communes des Trois Forêts, la Communauté de Communes Meuse-Rognon, les communes de Châteauvillain, Bourmont entre Meuse et Mouzon et le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et d'autoriser la Présidente à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant,

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention fonds façades Petites Cités de Caractère en Pays de Chaumont entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles et la Région Grand Est et d'autoriser la Présidente à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

N° 2019/ 23 - Convention de gestion entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Nogent pour l'exercice de la compétence extrascolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de gestion à intervenir avec la Ville de NOGENT et la communauté d'agglomération pour l'exercice de la compétence Extrascolaire,
- de préciser que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la communauté,
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant, pour signer les conventions avec les communes concernées.

N° 2019/ 24 - Cession d'un terrain au Conseil départemental de la Haute-Marne sur la ZA Plein'Est

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- de céder au Conseil Départemental de la Haute-Marne, représenté par son Président, Nicolas Lacroix, la partie de la parcelle cadastrée section YD n°74 sur le Parc d'Activités Economiques Plein'Est, sise sur la commune de Chaumont, pour une surface de 8 a 00 ca, à l'euro symbolique, sans versement,
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou son représentant, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 2019/ 25 - Convention de gestion de service pour l'exercice des compétences Viabilité hivernale et Balayage pour les 17 communes de l'ex CCBN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de gestion à conclure avec les 17 communes de l'ex-Communauté de communes du Bassin Nogentais ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention de gestion pour l'exercice des compétences facultatives « Viabilité hivernale » et « Balayage de la voirie » ;
- de prendre acte que les modalités financières de cette convention feront l'objet d'un avenant ultérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant, pour signer les conventions avec les communes concernées.

N° 2019/ 26 - Convention entre la Communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles et la Ville de Nogent pour assurer l'ensemble des tâches de conduite d'opération et d'ingénierie financière encore à réaliser concernant deux équipements nouvellement construits : aire de jeux du stade de football et construction du groupe scolaire maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de convention à conclure avec la Ville de Nogent,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

N° 2019/ 27 - Indemnité des élus - obligation de délibérer en application des décrets n° 2017-1736 et n° 2017-1737 du 21 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

:

- de réduire les taux d'attribution, afin de rester sur un montant d'indemnité identique
- d'acter le changement d'indice brut terminal, et de remplacer la notion d'indice brut 1022 par la notion d'indice brut terminal
- de définir, par conséquent, les indemnités des élus locaux selon les taux ci-après :
  - o indemnité du président : 25.711% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - o indemnité des vice-présidents : 25.711 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - o indemnité des conseils communautaires avec délégation : 8.742 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - o indemnité des conseillers communautaires sans délégation, membres du bureau : 5.971 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de voter l'évolution future de l'enveloppe et des indemnités selon les évolutions réglementaires relatives à la majoration de la valeur du point d'indice, et à l'indice brut terminal

N° 2019/ 28 - Commissions communautaires - modification

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier la composition de la commission n°1 « Finances » et la commission n°3 « Aménagement du territoire/urbanisme (SCOT, PLUI) »

N° 2019/ 29 - Compte-rendu des actes passés par la Présidente

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte.

N° 2019/ 30 - Compte-rendu des actes passés par le bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Chaumont, le 10 AVR. 2019  
La Présidente,

